

Le 17 juin 2010

June 17, 2010

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Charron

Coram: LeBel, Deschamps and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Section locale 3094 du Syndicat canadien
des communications, de l'énergie et du
papier

Section locale 3094 du Syndicat canadien
des communications, de l'énergie et du
papier

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Tembec Industries Inc. et Section locale
3057 du Syndicat canadien des
communications, de l'énergie et du papier

Tembec Industries Inc. and Section locale
3057 du Syndicat canadien des
communications, de l'énergie et du papier

Intimées

Respondents

- et -

- and -

Commission des relations du travail, Jean
Lalonde, Michel Denis, Andrée
Saint-Georges et Guy Roy

Commission des relations du travail, Jean
Lalonde, Michel Denis, Andrée
Saint-Georges and Guy Roy

Intervenants

Intervenors

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-018643-080, 2010 QCCA
169, daté du 18 janvier 2010, est rejetée avec
dépens en faveur de l'intimée Tembec
Industries Inc.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-018643-080,
2010 QCCA 169, dated January 18, 2010, is
dismissed with costs to the respondent
Tembec Industries Inc.

J.C.S.C.
J.S.C.C.